



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité aux côtés des collectivités

DOSSIER DE PRESSE

SALON DES MAIRES ET DES
COLLECTIVITÉS LOCALES
21-23 NOVEMBRE 2023





« L'Office français de la biodiversité est un opérateur territorial par nature : ses agents œuvrent au service du vivant partout en France, en Métropole comme en Outre-mer. Leurs missions sont à la fois d'accompagner les acteurs territoriaux dans leurs projets – les maires et les agents des collectivités sont leurs premiers partenaires – et aussi de contrôler les usages dans ces espaces naturels si riches et pourtant si fragiles, dont nous sommes tous fiers. Ils sont le bras armé du ministère et seront, en relation avec les élus locaux, des acteurs clés de la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité que je présenterai très prochainement. »

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité



« L'érosion de la biodiversité n'est pas un enjeu lointain mais une réalité de tous nos territoires, de Métropole et d'Outre-mer. Sans action de notre part, et notamment des collectivités qui sont en première ligne pour agir, le déclin massif des espèces dont nous dépendons sera dévastateur.

L'Office français de la biodiversité est aux côtés des élus locaux pour accompagner les politiques publiques en faveur d'une meilleure protection du Vivant. Car protéger la biodiversité, c'est avant tout nous protéger. »

Olivier Thibault, directeur général de l'Office français de la biodiversité

À l'heure où la biodiversité connaît une érosion sans précédent, la mobilisation des territoires est un jalon essentiel dans la reconquête du vivant. L'Office français de la biodiversité (OFB) propose un panel d'outils et de solutions adaptés aux collectivités pour agir en faveur de la biodiversité et dans l'intérêt des citoyens.

Planification écologique, plan eau, plan national d'adaptation au changement climatique... l'actualité des politiques publiques témoigne d'un changement de paradigme sur les enjeux environnementaux et d'une volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs, dont les collectivités, en première ligne au regard de leurs compétences. Au cœur de ces politiques, préservation et restauration de la biodiversité constituent un enjeu majeur, à la fois source de solutions et d'opportunités et ce dans des domaines aussi variés que l'alimentation, l'éducation ou encore l'aménagement urbain. Dans ce contexte, la future stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) vise à entraîner les changements nécessaires par des actions concrètes.

Mais il n'est pas toujours simple pour les acteurs publics locaux de savoir par où commencer. L'OFB accompagne les collectivités volontaires pour faire l'inventaire et la cartographie des enjeux spécifiques à leurs territoires, les aider à valoriser leurs engagements et leur fournir de nombreuses ressources utiles au financement et à la mise en œuvre d'actions bénéfiques à la biodiversité.

Dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales, l'Office français de la biodiversité présentera donc -en lien étroit avec ses partenaires- les outils et programmes facilitant le passage à l'action des collectivités. L'occasion aussi de mettre en lumière des exemples de solutions locales et fonctionnelles qui, appliquées à l'ensemble des territoires, peuvent contribuer efficacement à lutter contre les pressions pesant sur la biodiversité.

Faire face aux inondations, lutter contre les îlots de chaleur, penser son aménagement pour préserver son patrimoine naturel, favoriser le tourisme durable et le bien-être de la population... Si la mobilisation des territoires est primordiale dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, elle se révèle être aussi une opportunité permettant d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, de prévenir les risques environnementaux, voire de développer une attractivité économique locale.

Sommaire

- 5 **L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités**
- 6 **L'OFB présent au Salon des maires et des collectivités locales**
- 7 **Les enjeux biodiversité et territoires**
- 9 **Mobiliser autour des enjeux de son territoire**
- 11 **Engager son territoire**
- 13 **S'adapter au changement climatique**
- 15 **Aménager en permettant la circulation des espèces**
- 17 **Diminuer la pollution lumineuse**
- 18 **Préserver la qualité de la ressource en eau**
- 20 **Sensibiliser dès le plus jeune âge**
- 21 **Monter en compétences**
- 22 **À propos de l'Office français de la biodiversité**



Crédit photo : © Arnaud Bouissou - Terra

L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités

Pleinement engagé dans la démarche de planification écologique à l'œuvre sur le territoire français, l'Office français de la biodiversité travaille étroitement avec les acteurs locaux, notamment les communes et intercommunalités de métropole et des Outre-mer. Son action à l'échelle nationale se décline et est mise en œuvre de façon opérationnelle au niveau local via ses directions régionales et les Agences régionales de la biodiversité créées avec les Régions.

La transition écologique en cours ne pourra se faire qu'en intégrant les enjeux de biodiversité à l'ensemble des politiques publiques. À l'œuvre dans toutes les sphères de la vie quotidienne, la biodiversité représente en effet un formidable levier pour à terme mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et ainsi mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Pour accompagner les collectivités, l'OFB pilote des programmes ou des dispositifs tels que l'Atlas de la biodiversité communale (ABC), les Aires éducatives ou encore les Territoires engagés pour la nature (TEN). Il accompagne par ailleurs la séquence Éviter Réduire Compenser.

Les acteurs des territoires peuvent également s'appuyer sur l'expertise de l'OFB, en puisant dans de nombreuses ressources mises à leur disposition : données des Observatoires (Observatoire national

de la biodiversité, SISPEA...), guides techniques, vidéos et événements proposés par les neuf centres de ressources (Captages, Cours d'eau, Espèces exotiques envahissantes, Génie écologique, Natura 2000, Te Me Um, Trame verte et bleue et Zones humides, Éviter - Réduire - Compenser) ou encore des formations et webinaires dédiés aux élus et techniciens des collectivités territoriales.

L'Office français de la biodiversité met un point d'orgue au dialogue et aux partenariats avec les têtes de réseau, élus ou agents, et partenaires des territoires pour des actions concertées et cohérentes. Il œuvre notamment en partenariat avec les Régions, cheffes de file biodiversité, et avec les grands opérateurs écologiques que sont par exemple l'ADEME, les Agences de l'eau ou encore le CEREMA. Les Agences régionales de la biodiversité, copilotées avec les Régions, permettent de démultiplier l'action de l'OFB dans les territoires.

Par ailleurs, pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement de l'OFB apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et interviennent contre le braconnage dans toute la France.

Fort de son ancrage local, l'OFB est également engagé dans la déclinaison des différentes COP (conférences) territoriales, afin de contribuer aux discussions stratégiques organisées à l'échelle régionale.

L'OFB présent au Salon des maires et des collectivités locales

Pour la quatrième année consécutive, l'Office français de la biodiversité (OFB) vient à la rencontre des acteurs des territoires en participant au Salon des maires et des collectivités locales. Pour cette édition 2023, l'OFB accueille les visiteurs sur un espace dédié au cœur du Village des ministères de l'Écologie, de l'Énergie, des Territoires et de la Mer (pavillon 4, stand F124). Des agents de l'OFB sont présents sur les trois jours pour répondre à toutes les questions des participants. Des experts prendront également la parole aux côtés de partenaires et de collectivités lors de différents temps forts.

MARDI 21 NOVEMBRE

14h15 – 14h30 : Enjeux et actualités de la police de l'eau et de la nature

Sur le plateau TV du Village des ministères de l'Écologie, de l'Énergie, des Territoires et de la Mer
PAVILLON 4 - F124

Émission en direct du salon, animée par **Acteurs Publics**. Intervention conjointe de **Loïc Obled**, directeur général délégué police connaissance expertise à l'OFB et de **Damien Lamotte**, sous-directeur à la direction de l'eau et de la biodiversité au sein du ministère chargé de l'écologie.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

12H15 – 12H45 : Découvrez le meilleur des Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Sur le stand d'ENGIE | PAVILLON 3 - P84

Présentation des ABC et mise en lumière du soutien de la Fondation ENGIE au développement et à la valorisation de ce programme. Dévoilement des projets présélectionnés pour les Trophées des ABC.

En présence notamment d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'OFB, de **Patrick Camus**, adjoint au maire de Plougoumen (56) en charge de l'urbanisme et de l'environnement et de **Philippe Peyrat**, délégué général de la Fondation ENGIE.

JEUDI 23 NOVEMBRE

9H15 – 9H45 : Lancement de la seconde édition des trophées ARTISAN : solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la Nature

Sur le stand de l'ADEME | PAVILLON 4 - G138

Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), permettent aux collectivités de mener à bien leurs projets d'adaptation au changement climatique tout en ayant un impact positif sur le vivant. Les trophées Life ARTISAN récompensent les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur les SafN.

En présence notamment d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'OFB, de **Patricia Blanc**, directrice générale déléguée en charge des opérations à l'ADEME, de **Guillaume Choisy**, directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de **Armelle Nicolas**, vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI de Lorient Agglomération.

10H15 – 10H45 : Offre de services aux collectivités en lien avec la stratégie nationale biodiversité

Lab Adaptation des Territoires | PAVILLON 3

Rappel sur le contexte de planification écologique, en lien avec la stratégie nationale biodiversité et présentation des programmes et services dédiés aux collectivités.

En présence notamment d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'OFB et d'un représentant du ministère chargé de l'écologie.

11H – 11H45 : Restaurer la biodiversité, c'est l'affaire de tous

Sur le stand de Radio Territoria | PAVILLON 3 - A11

Témoignages, rappel des grands enjeux liés à la biodiversité et présentation d'une sélection d'outils à destination des collectivités. Émission en direct du salon, en présence notamment de **Sarah El Haïry**, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité, d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'OFB, d'élus locaux, et d'un représentant du ministère chargé de l'écologie et de l'OFB.

11H30 – 12h : Mission nature

Sur le stand de la Française des Jeux | PAVILLON 4 - C05

Présentation de « Mission Nature », le nouveau jeu de grattage consacré à la biodiversité lancé en octobre 2023. Un moyen de sensibiliser les citoyens en leur donnant la possibilité de soutenir 20 projets concrets et ambitieux de restauration de la biodiversité.

En présence notamment d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'OFB, de **Stéphane Pallez**, présidente directrice générale du Groupe FDJ et de **Jean-Marc Zulesi**, président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.



Crédit photo : © G. Pergent - EqEi

Les enjeux biodiversité et territoires

L'évaluation mondiale réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) décrit une crise de la biodiversité sans précédent avec près d'1 million d'espèces menacées d'extinction.

Elle identifie **5 facteurs d'érosion de la biodiversité** :

LE CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET DES MERS

En France, **600 000 ha** de sols ont disparu sous le béton entre 2006 et 2015, soit l'équivalent du département de la Seine-et-Marne. De même, depuis 1950, 70% du linéaire de haies ont disparu des bocages français. 462 000 km de routes et d'autoroutes ainsi que 30 000 km de voies ferrées entravent par ailleurs le cycle de vie des espèces.

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

En France, **40%** des stocks de pêche qui font l'objet d'une évaluation, ne sont pas exploités de façon durable.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

À l'été 2022, sur l'ensemble des petits cours d'eau suivis en France métropolitaine, les assecs (cours d'eau asséchés) ont représenté **21,3%** des observations.

LES POLLUTIONS

1/3 de la variabilité dans l'état écologique des cours d'eau en Europe s'explique par la seule contamination chimique.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

88 espèces sont jugées préoccupantes pour l'Union européenne.

Les auteurs du rapport de l'IPBES, comme ceux du GIEC pour le climat, appellent à engager rapidement des « changements transformateurs », c'est-à-dire des changements en profondeur de nos modes de vie, de consommation et de production afin de rejoindre une trajectoire de préservation et de restauration du tissu vivant de la planète.

Ces changements nécessitent une mobilisation de l'ensemble de la société. Au premier rang des acteurs qui peuvent jouer un rôle significatif : **les collectivités. Celles-ci possèdent une marge de manœuvre importante pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques, fédérer les acteurs régionaux et mobiliser à leurs côtés la population de leur territoire.**

Par ailleurs, la santé et le bien-être de leurs citoyens dépendent pleinement, directement ou indirectement, d'une biodiversité en bon état. L'intérêt pour les collectivités de prendre en compte la biodiversité dans leurs projets politiques et programmes d'actions est donc important à plusieurs titres :

- **La biodiversité en ville est une source d'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants** : la présence de végétation a un effet tranquillisant, la création de zones à faibles émissions permet d'améliorer la qualité de l'air, la présence d'espaces verts renforce la cohésion sociale et la création d'îlots de fraîcheur permet de lutter contre le réchauffement climatique. Une approche applicable jusque dans les écoles, comme l'illustre l'initiative des « cours oasis » issue de la stratégie de résilience de Paris.

85 %

**DES FRANÇAIS SENTENT
LEUR VIE DÉPENDANTE DE L'ÉTAT
DE LA BIODIVERSITÉ (68% EN 2018)****

** Office français de la biodiversité - Sondage BVA - novembre 2022

- **La biodiversité est une opportunité pour un tourisme durable** : la demande croissante de tourisme de nature est une source d'opportunité pour l'économie d'un territoire (+20 % de part de marché annuelle du tourisme responsable en France). Un équilibre est toutefois nécessaire pour éviter la surfréquentation qui viendrait détériorer ces mêmes espaces naturels plébiscités par les touristes (30 % des séjours touristiques en France correspondent à du tourisme rural et 16 millions de français pratiquent la randonnée).
- **La préservation de la biodiversité permet d'optimiser les dépenses des collectivités locales** : les infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales nécessitent 3,5 fois moins d'investissements que les infrastructures grises. L'extinction de l'éclairage public la nuit représente une réduction de 35 % des dépenses d'électricité. Une agriculture sans pesticides permettrait d'éviter entre 400 et 800 millions d'euros par an de traitement des eaux en France. Enfin, les dommages liés aux inondations coûtent 665 millions d'euros par an.

Si aujourd'hui les collectivités se saisissent du sujet, seule une mobilisation plus large permettra d'être à la hauteur des enjeux. Pour faciliter le passage à l'action, l'Office français de la biodiversité multiplie ses outils et ressources.



Crédit photo : © Séverine Bigno

Mobiliser autour des enjeux de son territoire

Mieux connaître son territoire pour agir efficacement, c'est ce que permettent les Atlas de la biodiversité communale (ABC), outil phare en faveur de la biodiversité. En 2024, un soutien financier inédit sera mis en place par l'OFB pour que les collectivités puissent s'engager dans un projet d'ABC.

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une première étape dans la prise en compte de la biodiversité de son territoire. Il permet en effet un inventaire des espèces et des espaces, aboutissant à une cartographie des enjeux de biodiversité et à un plan d'actions pour un engagement de la collectivité sur la durée.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, INITIÉE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Les intercommunalités, groupements de communes ou communes qui mettent en œuvre un ABC pourront :

- **mieux connaître la biodiversité** : la réalisation d'un ABC permet d'acquérir une connaissance naturaliste et synthétique de la biodiversité

à l'échelle du territoire, notamment par la production de cartographies.

- **sensibiliser et mobiliser** : en favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, acteurs locaux et les habitants, l'ABC est un moyen de sensibilisation, de mobilisation et d'implication de l'ensemble des citoyens.
- **faciliter le passage à l'action** : l'ABC constitue une aide à la décision lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales, notamment par la réalisation d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité qui sera ensuite mis en œuvre dans le temps. Par ailleurs, la cartographie partagée des enjeux, pièce maîtresse d'un projet d'ABC réussi, permet de nourrir les réflexions stratégiques en amont de l'évolution des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT). Plus largement et dans cette optique, la réalisation d'un ABC permettra ainsi de lutter contre l'artificialisation des sols.

DES PROJETS D'ABC FINANCÉS PAR L'OFB

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité a soutenu financièrement les intercommunalités, groupements de communes

et communes pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale en publiant un appel à projets dédié. 491 projets d'ABC ont été menés ou sont en cours de réalisation. Ils concernent près de 3 578 communes métropolitaines et ultramarines.

En 2023, 100 nouveaux projets ont été soutenus par l'OFB, preuve d'une réelle montée en puissance de ce programme et de la mobilisation croissante des collectivités sur les enjeux de biodiversité.

NOUVELLES MODALITÉS

En 2024, le programme ABC connaîtra une **montée en puissance inédite**. Des moyens financiers accrus seront dédiés au programme ABC afin de soutenir un grand nombre de projets de qualité. Désormais, une **campagne de financement** en continu permettra aux collectivités de déposer leur projet d'ABC tout au long de l'année. **15 millions d'euros** sont programmés pour cette campagne. Avec un plafond d'aide de 250 000€ (à hauteur de 80% maximum du coût total du projet), l'OFB facilitera l'engagement des collectivités sur des projets d'ABC pouvant aller jusqu'à 4 ans. Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher de leur direction régionale de l'OFB.

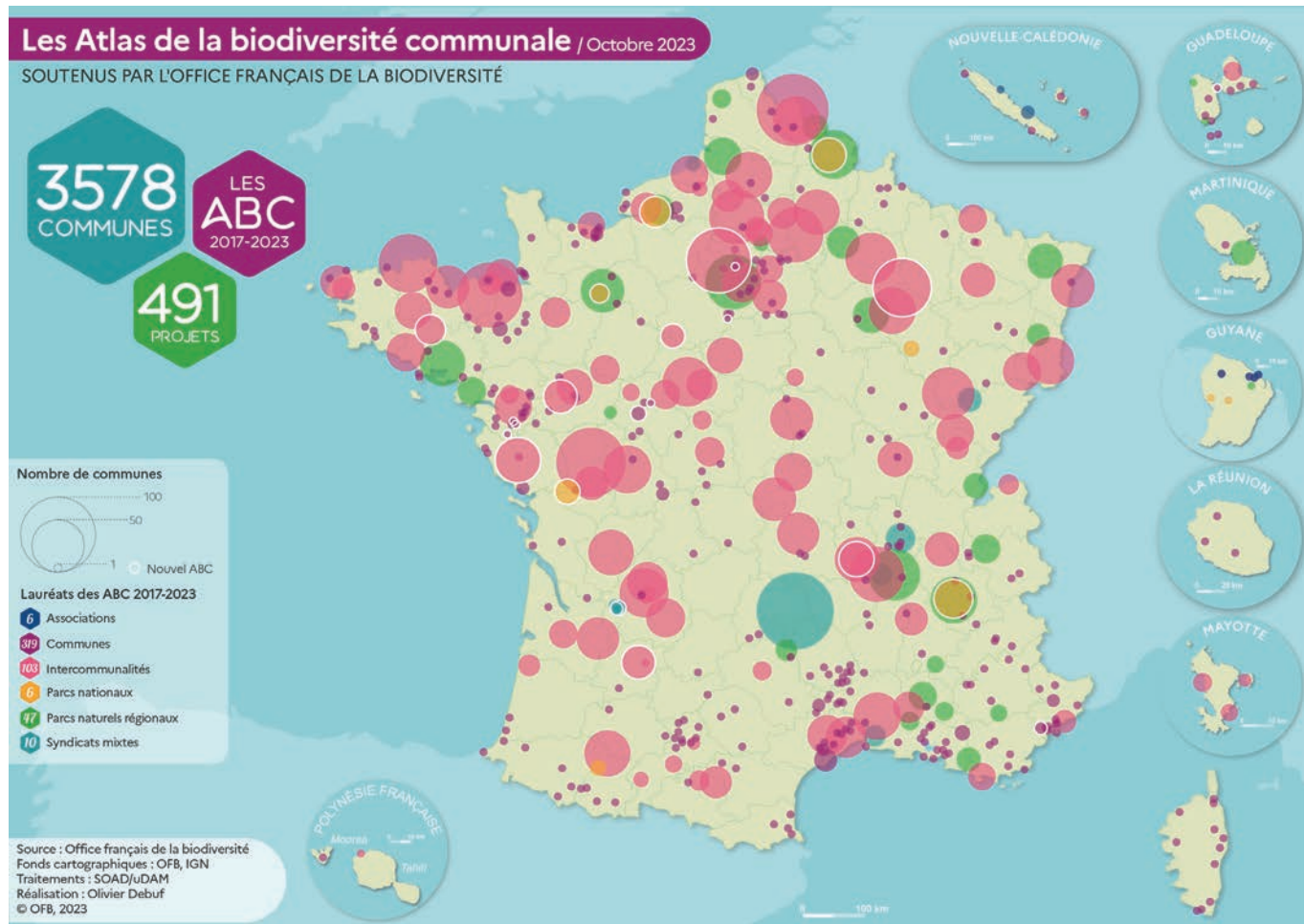
LES TROPHÉES DES ABC

Lancés en 2023 par l'OFB, les Trophées des ABC visent à récompenser et faire connaître des projets exemplaires d'Atlas de la biodiversité communale, afin de mettre en lumière des bonnes pratiques et de valoriser la pertinence des ABC comme véritables outils locaux de connaissance, de mobilisation et de facilitation du passage à l'action. Ils distinguent trois ABC inspirants dans les catégories suivantes : «**Connaitre** la biodiversité de son territoire», «**Mobiliser** les citoyens et les acteurs du territoire en faveur et la biodiversité» et «**Agir** et planifier pour préserver et restaurer la biodiversité de son territoire».

L'annonce des lauréats aura lieu le 12 décembre 2023 lors des premières **Rencontres Biodiversité et Territoires organisées par l'OFB** à l'Arena Sud de France de Montpellier.



L'organisation de ces Trophées bénéficie du soutien de la Fondation ENGIE, dans le cadre d'une convention de mécénat.





Crédit photo : © Thomas Schwab - OFB

Engager son territoire

Face à la multiplicité des initiatives possibles, il est essentiel pour les collectivités de définir des plans d'actions cohérents, réalistes et concrets. «Territoires engagés pour la nature » (TEN) offre aux collectivités un cadre méthodologique structurant.

Le programme Territoires engagés pour la nature s'adresse aux collectivités infra-départementales (intercommunalités et communes) qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaines ou ultramarines, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

494
Territoires
engagés
pour la nature



LE RÔLE D'UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Les collectivités s'engagent à intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et à mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec, entre autres, des associations et des acteurs économiques.

Ces collectivités **volontaires** peuvent proposer également des actions directes en faveur de la biodiversité. Par exemple, la fauche tardive en bord de route, la mise en place de critères environnementaux dans les achats publics ou encore d'un objectif zéro phyto pour les espaces verts vont permettre de diminuer les impacts de différents types de pollutions et ainsi favoriser le développement de la faune et de la flore nécessaire à la survie des écosystèmes.

Enfin, elles ont pour mission de sensibiliser et d'inspirer les citoyens et les acteurs locaux aux dangers qui pèsent sur la biodiversité, en partageant avec eux des priorités claires et des bonnes pratiques.

LA RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Cette reconnaissance apporte à la collectivité un accompagnement par des experts pour formaliser un **programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux**.

Elle lui permet également un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité via notamment un accès à des données nationales et régionales ainsi que des formations.

Un accès au « **club des engagés** » offre aux collectivités l'opportunité d'échanger entre pairs et avec les acteurs locaux de la biodiversité sur de nombreux sujets, de monter collectivement en compétences grâce au partage de bonnes pratiques ou encore de prendre part aux réseaux d'influence et de créer ensemble de nouvelles synergies.

Les collectivités reconnues TEN profitent d'une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication

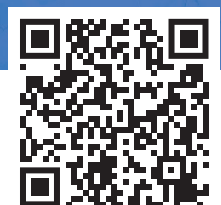
globale sur l'initiative « Engagés pour la nature ». Certaines reçoivent des prix et sont régulièrement valorisées lors d'évènements nationaux et internationaux (Capitale française de la biodiversité, Salon des maires et des collectivités locales, Congrès mondial de la nature, etc.).

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Complémentaire aux « Territoires engagés pour la nature », le concours de la Capitale française de la biodiversité identifie et valorise chaque année les meilleures pratiques des communes et intercommunalités françaises en faveur de la nature. En 2023, l'engagement de la Métropole Rouen Normandie en faveur de la biodiversité a ainsi été récompensé, sur le thème « Arbres & forêts ». Le concours 2024 sur le thème « **Sobriété & biodiversité** » est ouvert jusqu'au 8 mars 2024.



Carte : Localisation des Territoires engagés pour la nature, en Normandie. Retrouvez la carte complète sur engagespourlanature.ofb.fr/territoires.





Crédit photo : © Hélène Mahéo OFB

S'adapter au changement climatique



L'adaptation des territoires au changement climatique nécessite la mise en place d'actions qui, si elles sont mal choisies, pourraient nuire à long terme à leur résilience. Avec les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), les collectivités peuvent mener à bien leurs projets tout en ayant un impact positif sur le vivant.

Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Préserver ou restaurer les écosystèmes contribue à accroître la résilience des territoires face au changement climatique.

Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultramarins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones, etc.) et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours.

L'OFB, PILOTE DU PROJET LIFE INTÉGRÉ ARTISAN

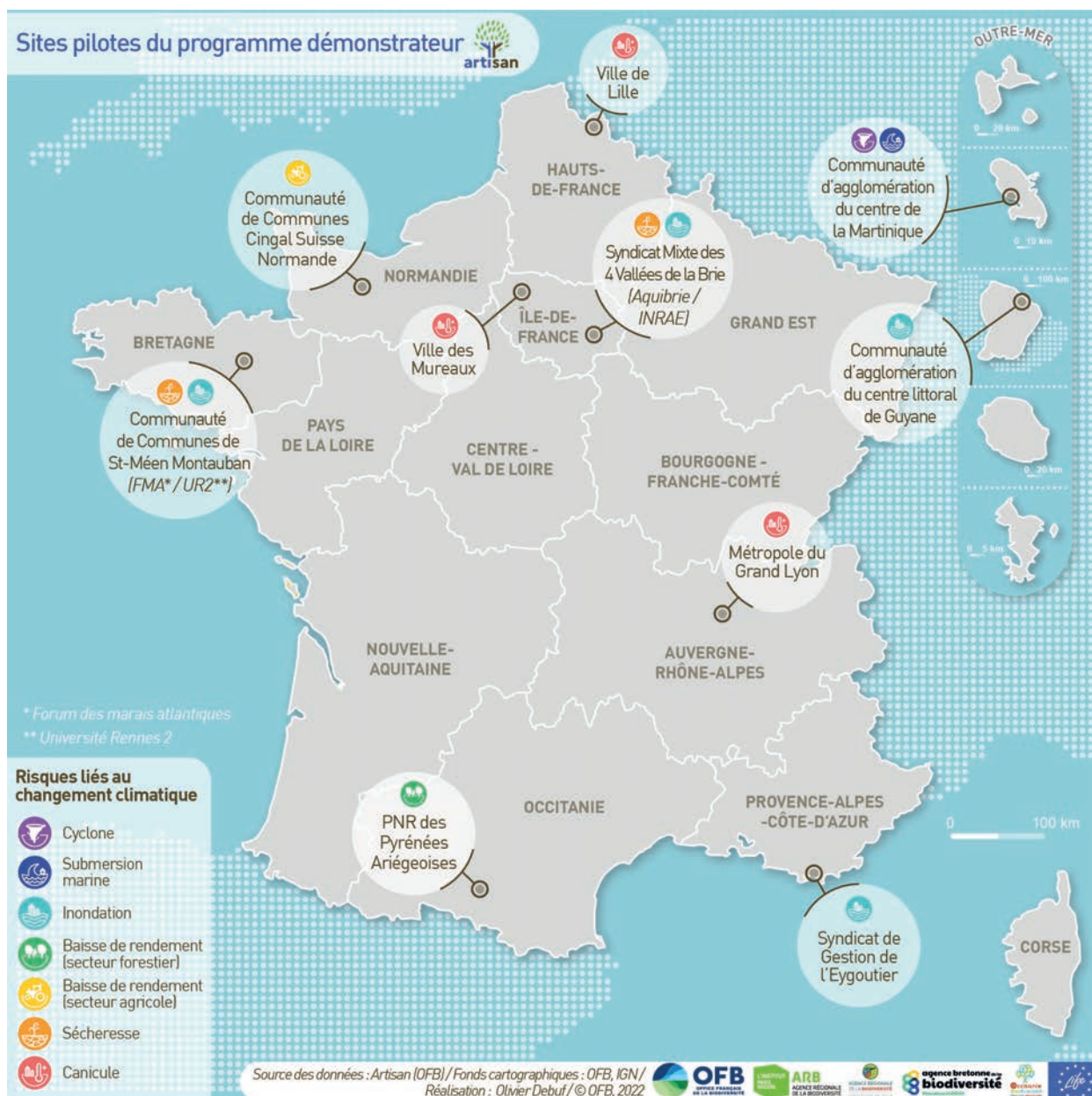
Afin de décloisonner les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité, valoriser le potentiel des SafN et permettre la création d'un cadre propice à leur déploiement, l'OFB a signé une convention de financement avec l'Union européenne et le ministère chargé de l'écologie pour la mise en œuvre du projet Life intégré ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature).

Doté d'un budget total de 16,7 millions d'euros sur une durée de 8 ans (2020-2027), le projet Life ARTISAN s'appuie sur 28 bénéficiaires, dont l'OFB, qui mettent en œuvre près d'une centaine d'actions. Pour favoriser la démultiplication des SafN aux échelles locale, régionale, nationale et européenne, plusieurs dispositifs sont prévus, notamment à destination des collectivités territoriales.

Au niveau local, 10 sites pilotes répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin (cf. carte ci-dessous) mettent en place des projets qui constituent autant d'exemples de SafN qui peuvent être mises en œuvre dans les territoires.

Les collectivités peuvent également s'inspirer de fiches de retours d'expérience rédigées par la CDC (Caisse des dépôts et consignations) Biodiversité et le Comité français de l'UICN, et des initiatives des lauréats de la 1^{ère} édition des Trophées de l'adaptation au changement climatique.

En 2024, le Forum Alliance Nature & Adaptation, dédié aux SafN et aux risques liés à l'eau, aura pour objectif de consolider le réseau national des acteurs mobilisés sur le sujet, au travers de présentations et d'échanges d'expériences. Co-organisé par l'OFB et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'évènement se tiendra les 10 et 11 juin à Toulouse.





Crédit photo : © Séverine Bigno

Aménager en permettant la circulation des espèces

Au croisement entre protection de l'environnement et aménagement du territoire, la Trame verte et bleue (TVB) a vocation à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques aquatiques et terrestres.

L'urbanisation, la construction d'infrastructures comme les routes, les voies ferrées et les barrages, ou encore l'agriculture intensive réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.

Or, pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou pour migrer, les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer. Cela permet également aux espèces d'adapter peu à peu leur répartition géographique au changement climatique en atteignant des lieux où les conditions de vie – température ou pluviométrie par exemple – sont plus favorables à leur développement.

Pour répondre à cette problématique, une politique de préservation de la biodiversité visant à maintenir et à remettre en bon état les continuités écologiques dans les territoires a été mise en place : la Trame verte et bleue (TVB). Elle vise à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces.

La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides, estuaires...). Mais la TVB englobe d'autres types de trames écologiques, comme la Trame noire qui s'est fortement déployée en France ces dernières années autour de la question de la fragmentation des habitats naturels par la lumière artificielle, ou d'autres sujets émergents comme la Trame brune pour les sols ou la Trame blanche en lien avec la pollution sonore.

DE L'IMPORTANCE DES HAIES

Le milieu bocager permet la circulation des espèces entre prairies, forêts, zones humides et autres habitats. Les haies constituent par ailleurs un refuge pour de multiples espèces, et rendent de nombreux services à nos sociétés : amélioration de la production agricole, atténuation des effets du changement climatique, captage et stockage du carbone, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols... C'est pourquoi, l'OFB s'engage pour leur préservation et la reconquête des linéaires perdus.



Afin de présenter ses principales recommandations en la matière, l'OFB proposera prochainement un document synthétique à destination des collectivités, du monde agricole et des associations. La publication de ce document est prévue pour décembre 2023.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR SON TERRITOIRE ?

Il est de la responsabilité des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités, de définir leur Trame verte et bleue et de mettre en place des actions pour la préserver et la restaurer. Cette réflexion est généralement menée dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui définissent les règles d'occupation des différentes parties du territoire : tissu urbain, zones à urbaniser, zones agricoles et naturelles.

Ces PLU sont tenus de répondre aux objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques. Cela nécessite donc d'élaborer son schéma Trame verte et bleue local, en déclinaison des schémas réalisés par les régions. Ce schéma consiste à identifier et à cartographier les différents réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Puis, en fonction de la situation, ces espaces seront protégés dans les PLU en interdisant par exemple toute construction.

L'OFB, acteur majeur de la Trame verte et bleue

Pour accompagner la politique Trame verte et bleue et pour démultiplier la mise en œuvre d'actions sur le terrain, l'OFB anime le centre de ressources Trame verte et bleue. Il organise des moments d'échanges et produit des outils tels que des publications scientifiques et techniques ou la synthèse de retours d'expériences menées sur le terrain.





Crédit photo : © Philippe Massit OFB

Diminuer la pollution lumineuse

La fragmentation des habitats ne concerne pas uniquement les espèces diurnes. Les éclairages artificiels durant la nuit causent également de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne. Face à ce constat, la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 vise une réduction de 50% de la pollution lumineuse en France d'ici 2030.

Si la pollution lumineuse et ses effets sont encore peu connus, il est prouvé qu'elle impacte la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se localisent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par les sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux.

Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vise à obtenir un réseau d'espaces naturels pour lesquels le niveau d'obscurité est suffisant pour la biodiversité nocturne.

LES CITADINS PRÊTS À RENONCER AU CONFORT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs années en France, des territoires ont commencé à identifier leur Trame noire. Par exemple, le Parc national des Pyrénées œuvre depuis 2015 pour mieux connaître et limiter l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité du site. Une modélisation précise de la qualité du ciel étoilé a permis de visualiser les points de conflits vis-à-vis des espaces naturels et d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors peu ou pas impactés par la pollution lumineuse.

Des exemples existent également dans les grandes villes françaises comme la métropole de Lille. Un projet de recherche a été mené pour évaluer et identifier des pistes d'amélioration de la connectivité écologique nocturne en réduisant l'éclairage. En complément, une étude sociologique de la perception de la Trame noire a été menée auprès des habitants et montre que les citoyens se disent prêts à renoncer au confort que leur octroie l'éclairage public pour protéger les espèces impactées par la lumière artificielle.

Un guide publié par l'OFB

Pour encourager le développement de la Trame noire en France, l'Office français de la biodiversité a publié un document intitulé « Trame noire, méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre ». Ce guide propose des définitions, des méthodes et des outils concrets illustrés de nombreux retours d'expérience pour accompagner ces réflexions dans les territoires afin qu'ils s'engagent en faveur de la nature.



Crédit photo : © Philibert Soufflot OFB

Préserver la qualité de la ressource en eau

La ressource en eau manquera dans les prochaines décennies. Face à l'urgence de la situation, il est essentiel que les collectivités développent aux côtés du monde agricole des projets structurants pour préserver la qualité de l'eau potable.

Les pollutions sont un des facteurs expliquant le déclin de la biodiversité. Selon le rapport de l'IPBES, seules 29% des exploitations agricoles mettent en œuvre des pratiques de production agricole durable dans le monde entier (représentant 9 % de toutes les terres agricoles...). Des changements transformateurs sont donc nécessaires par tous les acteurs du système alimentaire : producteurs, consommateurs, entreprises mais aussi collectivités.

Pour l'OFB, relever les défis liés à la préservation des ressources en eau, tant en quantité qu'en qualité, tout en veillant à la préservation de la biodiversité est un challenge du quotidien et tous les services sont concernés. Ainsi, l'Office conduit un programme de recherche et développement relatif aux territoires agricoles dans lequel les aires

d'alimentation de captages (AAC) sont clairement identifiées. Il soutient des expérimentations agroécologiques, à travers notamment le plan Ecophyto II+ et le programme Agrifaune. Les directions régionales et les services départementaux sont également pleinement mobilisés sur ces sujets, en lien avec les acteurs locaux.

Avec la décentralisation, les collectivités disposent aujourd'hui de nombreuses compétences leur permettant d'innover et de composer avec un grand nombre d'enjeux : sociétaux, économiques et environnementaux. Elles peuvent, par exemple, permettre l'accès à une nourriture de qualité dans la restauration collective, maintenir un prix de l'eau abordable, créer de nouveaux secteurs d'activités écoresponsables, etc.

Elles sont donc, au côté du monde agricole, les piliers de la politique nationale de reconquête de la qualité des sources d'eau utilisées pour l'alimentation en eau potable des villes et campagnes, politique qui contribue aussi à la préservation de la biodiversité par la mobilisation de techniques agroécologiques.

**LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES :
DES ZONES DE PROTECTION DE L'EAU POTABLE**

Les aires d'alimentation de captages représentent la zone de protection de la ressource en eau autour des ouvrages de prélèvement qui exploitent l'eau superficielle (rivière, lac) ou souterraine (nappe phréatique) pour les besoins en eau potable.

Ces périmètres de protection, rendus obligatoires par la loi sur l'eau de 1992, visent à assurer la protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions de nature à rendre l'eau impropre à la consommation. Ils concernent principalement les pollutions ponctuelles et accidentelles.

De nombreuses démarches de préservation de la qualité de l'eau sont ainsi menées sur ces zones à fort enjeu. Dans plus de 80 % des cas, elles sont initiées par les élus locaux et associent les agriculteurs et les acteurs des filières sur des projets ambitieux en termes de réduction des pressions polluantes. Elles bénéficient par ailleurs d'aides de l'État et de l'Union européenne (Agences de l'eau, programme Écophyto, plan de relance, projet national pour l'alimentation, etc.).

**Un centre de ressources
pour essayer**

En partenariat avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et AgroParisTech, l'Office français de la biodiversité pilote le Centre de ressources "Captages".

Ce dispositif vise à améliorer les démarches locales et favoriser les initiatives pour la qualité de l'eau au sein des zones de protection des captages mais aussi, au-delà, dans tous les territoires avec des enjeux liés à l'eau.

Pour cela, le centre de ressources Captages anime un réseau d'acteurs, assure un accompagnement technique, produit et met à disposition des ressources (informations, méthodes et outils techniques et scientifiques, retours d'expériences, etc.).



Crédit photo : © Céline Lecomte

Sensibiliser dès le plus jeune âge

La mobilisation de la société est un levier essentiel pour agir à grande échelle en faveur de la biodiversité. Elle suppose une prise de conscience collective des enjeux de biodiversité, afin d'amener chaque citoyen à devenir acteur du changement. Un travail de sensibilisation est donc nécessaire et peut être mené au niveau local, y compris envers les plus jeunes.

Dans cette optique, l'Office français de la biodiversité coordonne le réseau des Aires éducatives marines et terrestres. Une aire éducative est un petit territoire naturel, géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil d'élèves » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

La mise en œuvre de ces projets pédagogiques au sein des établissements scolaires vise à reconnecter les jeunes à la nature et à leur territoire en sortant régulièrement sur leur aire éducative, mais aussi à les rendre en capacité de comprendre les

enjeux de biodiversité de ce territoire et à agir en s'impliquant dans la vie publique. Ces projets permettent également aux élèves de développer les compétences scolaires de manière transdisciplinaire et motivante.

À ce jour, plus de 1 000 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative, en métropole et dans les Outre-mer.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Partenaire de choix pour le binôme enseignant-référent, les collectivités sont amenées à jouer un rôle essentiel dans ces projets pédagogiques. Elles peuvent ainsi proposer des terrains intéressants pour la mise en œuvre d'aires éducatives, valoriser et soutenir financièrement les projets portés sur leur territoire, ou encore mettre en relation les élèves et les acteurs locaux.





Crédit photo : © Fabienne Queau / OFB

Monter en compétences

La bonne prise en compte des enjeux de biodiversité au sein des collectivités suppose une connaissance fine du sujet et le partage d'une culture commune entre les acteurs concernés. L'OFB œuvre donc quotidiennement à l'accompagnement des collectivités dans leur montée en compétences, afin d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques de conservation de la biodiversité et de gestion de l'eau.

LES FORMATIONS

L'OFB propose une offre de formation composée d'une centaine de sessions à destination des acteurs professionnels de la biodiversité. Environ 1500 stagiaires sont ainsi formés annuellement, dont de nombreux agents des collectivités territoriales (272 en 2022).

Dans ce cadre, le partenariat établi avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) permet notamment la mise en place d'une offre de formation conjointe au niveau national, le large déploiement des formations biodiversité dans les territoires, et l'intégration de la biodiversité dans la formation initiale et continue des cadres dirigeants des collectivités territoriales.

Au delà des actions de formation, des cycles de webinaires sont également organisés sur des sujets aussi variés que la planification, l'aménagement ou encore la sobriété, avec pour point commun les enjeux de biodiversité associés.

LES CENTRES DE RESSOURCES

Les centres de ressources (CDR) de l'OFB ont pour vocation de développer les compétences et d'accompagner techniquement les acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques, selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif.

Aujourd'hui au nombre de 9, ils abordent de multiples thématiques (captages, cours d'eau, espèces exotiques envahissantes, zones humides...) et s'organisent chacun autour de 3 moyens d'actions indissociables :

- **Animation** de réseaux d'acteurs (évaluation des besoins, organisation de journées d'échanges techniques, coordination de projets...);
- **Accompagnement** technique (conseil, formation...);
- **Production** et mise à disposition de ressources (méthodes, outils techniques et scientifiques, retours d'expériences, actualités...).

Chaque centre de ressource dispose d'un espace en ligne dédié, permettant le partage d'informations et d'expériences, ainsi que la mutualisation d'outils et de références. Bien plus qu'un site internet, il s'agit d'un dispositif à l'interface science-gestion s'appuyant sur un réseau d'acteurs pour le déploiement des politiques publiques de biodiversité.

À propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Crédit photo : Philippe Massit - Office français de la biodiversité

Les équipes de la biodiversité

L'OFB compte plus de 3 000 agents. Environ 2 000 agissent sur le terrain en métropole et en Outre-mer, dont près de 1 700 inspecteurs de l'environnement. Les équipes de l'OFB interviennent chaque jour au cœur des territoires pour prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité, mais aussi mieux appréhender les écosystèmes, comprendre leur fonctionnement et leur adaptation face aux pressions qui les entourent.

En 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a identifié 5 causes majeures du déclin de la biodiversité :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels ;
- la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation, etc.) ;
- le changement climatique ;
- les pollutions de l'air, de l'eau et des sols ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Lutte contre les pollutions de l'eau, protection des Posidonies en Méditerranée, des tortues marines en Guyane ou du poulpe à Mayotte, gestion de la sécheresse, préservation des haies..., les agents de l'OFB agissent au quotidien sur ces 5 facteurs d'érosion de la biodiversité.

Des moyens au service de la biodiversité

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent plus de 3 000 agents répartis sur tout le territoire national.

Son action s'articule sur trois niveaux :

- une échelle nationale où se définit et se pilote la politique de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales et délégations de façade maritime) ;
- des échelons départementaux et locaux de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserves et territoires, etc...), appuyés par des brigades mobiles d'intervention et des unités spécialisées.

L'OFB dispose d'un budget supérieur à 500 millions d'euros, financé principalement par une contribution des agences de l'eau à hauteur de 70 à 80 %, mais aussi par une subvention pour charges de service public allouée par le ministère chargé de l'environnement. Il bénéficie également d'autres financements publics fléchés et de recettes propres.

Ces différentes ressources lui permettent notamment de réaliser des interventions financières de l'ordre de 250 millions d'euros par an pour :

- apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, tant en matière d'appui stratégique que de soutien à l'action internationale et européenne et de communication ;

- renforcer et accélérer la mobilisation des territoires, des acteurs et des citoyens pour activer les « changements en profondeur » préconisés par la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour contribuer à la reconquête de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique avec l'aide d'écosystèmes en bon état ;
- soutenir les projets dans les aires protégées qu'il gère (parcs naturels marins et réserves), dans la perspective d'en faire des territoires d'expérimentation et de déploiement des stratégies thématiques de l'OFB, mais également dans une optique de renforcement des réseaux d'aires protégées, dont notamment les projets inter-parcs portés par les parcs nationaux ;
- appuyer les projets contribuant aux obligations de surveillance mises en œuvre par l'OFB, à la connaissance et à la recherche sur les milieux aquatiques, marins et terrestres et les espèces, ainsi que ceux contribuant à la construction et aux données des systèmes d'information fédérateurs dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique, dans une optique de diffusion et de transfert de la connaissance auprès de tous les publics ;
- poursuivre le soutien au développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et prioritairement d'assainissement en outre-mer, à la surveillance, ainsi qu'à l'accroissement des efforts de connaissance, de préservation et de restauration de la biodiversité ultramarine.

Crédit photo : Michel Bramard - Office français de la biodiversité

L'OFB en chiffres

3 000 agents,
environ **2 000** agents de terrain
dont près de **1 700** inspecteurs
de l'environnement

11 directions régionales
et une direction interrégionale métropolitaine

1 direction des Outre-mer
composée de **5** délégations territoriales

8 parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa

28 réserves gérées ou co-gérées

Contacts presse

Office français de la biodiversité

Florence Barreto

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Fabienne Di Cesare

06 59 68 43 08

fabienne.di-cesare@ofb.gouv.fr